



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

syndicats mixtes

Question écrite n° 122084

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur le cas d'un syndicat mixte regroupant une communauté d'agglomération et cinq communautés de communes et ayant pour mission de préparer le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il est légal que la communauté d'agglomération prenne en charge seule l'ensemble des frais de fonctionnement et fournisse gratuitement tout le personnel nécessaire au fonctionnement du syndicat mixte.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122084

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3668